

24-A-0080

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS
METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0379 du 25 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0461 du 20 décembre 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu l'arrêté n°21 A 214 du 8 juillet 2021 portant présidence des commissions d'appel d'offres et de concession de service public et leur suppléance ;

Considérant qu'il convient d'assurer la suppléance des commissions d'appel d'offres et de concession de service ;

ARRÊTE

Article 1. Les arrêtés n°21 A 214 du 8 juillet 2021 et n°23-A-0379 du 25 octobre 2023 sont abrogés.

Article 2. Les fonctions reprises ci-après sont respectivement déléguées à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués :

24-A-0080



Arrêté Du Président

VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
1er VICE-PRESIDENT Alain BERNARD	Vie institutionnelle - Finances – Communication Cette délégation comprend notamment : Budget, gestion de la dette, contractualisation (Contrat de plan État-Région, programmes opérationnels), Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), fonds européens, Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
2ème VICE-PRESIDENTE Martine AUBRY	Attractivité et Rayonnement de la Métropole : Relations internationales et européennes - Eurométropole Cette délégation comprend notamment : Relations internationales, affaires européennes
3ème VICE-PRESIDENT Bernard GERARD	Voiries – qualité des Espaces publics Cette délégation comprend aussi : Cavités souterraines, signalisation, enfouissement des réseaux, Police du stationnement et de la circulation hors agglomération
4ème VICE-PRESIDENT Gérard CAUDRON	Aménagement (hors parc d'activité) et ville renouvelée (hors géographie prioritaire)
5ème VICE-PRESIDENT Sébastien LEPRETRE	Mobilités, transports publics Cette délégation comprend notamment : Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), transport de marchandises, sécurité et contrôle d'accès, aménagement et gouvernance des gares, modes doux, stationnement, Plan de déplacement urbains, accessibilité PMR, Ecobonus mobilité, ZFE, électromobilité, canal Seine-Nord, navette fluviales
6ème VICE-PRESIDENTE Charlotte BRUN	Climat, Transition Écologique et Énergie Cette délégation comprend notamment : Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maîtrise de la demande électrique, réseaux d'énergie, charte de végétalisation, santé environnementale (lutte contre les pollutions), Bureau des temps
7ème VICE-PRESIDENT Dominique BAERT	Politique de la ville (Géographie prioritaire ANRU), Cohésion sociale et solidarités Cette délégation comprend notamment : Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU), contrat de ville



Arrêté Du Président

VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
8ème VICE-PRESIDENT Francis VERCAMER	Aménagement du territoire - Stratégie d'urbanisme Cette délégation comprend notamment : Le PLUi, Le RLPi, Service instructeur métropolitain, Lien avec le SCOT, ADULM
9ème VICE-PRESIDENT Bernard HAESBROECK	Économie - Recherche - Enseignement supérieur - Numérique Cette délégation comprend notamment : Gouvernance économique, rebond industriel, aides économiques, commerce, artisanat et économie de proximité, Plan de relance, Économie sociale et solidaire, Filières d'excellence, Capitale mondiale du design
10ème VICE-PRESIDENTE Anne VOITURIEZ	Logement et Habitat Cette délégation comprend notamment : Programme local de l'Habitat (PLH), hébergement d'urgence, production et réhabilitation de logements, Lille Métropole Habitat (LMH)
11ème VICE-PRESIDENT Régis CAUCHE	Propreté de l'espace public – Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets Cette délégation comprend notamment : Économie circulaire, Centre de valorisation organique (CVO), Centre de valorisation énergétique (CVE), schéma directeur des déchets ménagers, propreté de l'espace public, prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets
12ème VICE-PRESIDENTE Hélène MOENECLAEY	Gouvernance, territoires et métropole citoyenne Cette délégation comprend notamment : Conférence métropolitaine des Maires, contrats de projets, coopérations inter-territoriales et transfrontalières, Schéma de coopération transfrontalière, conseil de développement, plateforme métropolitaine de services, antenne territoriale décentralisée, mutualisation
13ème VICE-PRESIDENT Alain BEZIRARD	Politique de l'Eau et de l'assainissement Cette délégation comprend aussi : Veille sanitaire et écologique, police de l'assainissement, veille hydrologique et météorologique, stations d'épuration, défense extérieure contre l'incendie

24-A-0080



Arrêté Du Président

VICE-PRESIDENT	FONCTIONS DELEGUEES
14ème VICE-PRESIDENT Jean-François LEGRAND	<p style="text-align: center;">Agriculture et espaces naturels</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Stratégie alimentaire, Ruralité, Circuits courts, bio, voies d'eau, trame verte et bleue, Espaces naturels métropolitains (ENM), cours d'eau domaniaux, relation avec le monde agricole, métropole nourricière</p>
15ème VICE-PRESIDENTE Doriane BECUE	<p style="text-align: center;">Emploi, insertion et lutte contre la pauvreté</p>
16ème VICE-PRESIDENT Eric SKYRONKA	<p style="text-align: center;">Sports</p> <p>Cette délégation comprend aussi : Grands événements et équipements sportifs, JO Paris 2024, filières sports</p>
17ème VICE-PRESIDENT Michel DELEPAUL	<p style="text-align: center;">Culture et Tourisme</p> <p>Cette délégation comprend aussi: Grands événements culturels, tourisme d'affaires, Hello Lille</p>
18ème VICE-PRESIDENT Patrick GEENENS	<p style="text-align: center;">Stratégie et action foncière et patrimoniale de la Métropole</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Patrimoine métropolitain (hors patrimoine affecté aux services métropolitains), valorisation et stratégie foncière, gestion et préservation du patrimoine architectural et urbain, liens avec EPF et SAFER</p>
19ème VICE-PRESIDENT Christian MATHON	<p style="text-align: center;">Gestion des Ressources humaines et Administration</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Gestion des ressources humaines et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dialogue social, responsabilité sociale de la collectivité, moyens généraux de l'administration (dont la gestion du patrimoine affecté aux services métropolitains), sécurité des bâtiments, crématoriums, archives, commande publique, achats</p>
20ème VICE-PRESIDENT Michel COLIN	<p style="text-align: center;">Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes</p> <p>Cette délégation comprend notamment : Contrôle de gestion, évaluation et coordination des politiques publiques, assurance, prévention des conflits d'intérêts, analyse des tiers, garanties d'emprunt, contrôle analogue, Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements)</p>

24-A-0080

Arrêté
Du Président



CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE	FONCTIONS DELEGUEES
1er CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Matthieu CORBILLON	Parcs d'activités et Immobilier d'entreprises – Urbanisme commercial - Aménagement économique
2ème CONSEILLERE METROPOLITAINE DELEGUEE Mme Marie TONNERRE	Jeunesse – Fonds de solidarité logement Cette délégation comprend notamment : Fonds d'aide aux jeunes
3ème CONSEILLERE METROPOLITAINE DELEGUEE Stéphanie DUCRET	Sécurité et prévention de la délinquance - Politique de vidéo protection - Plan métropolitain de sauvegarde Cette délégation comprend notamment : Police métropolitaine des transports et de l'environnement (PMTE)
4ème CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Patrick DELEBARRE	Gens du voyage – Aménagement et gestion des aires d'accueil
5ème CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Alain BLONDEAU	Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)
6ème CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Alain CAMBIEN	Président de la CAO / CCS n°1 : « Espaces publics – Voirie – Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité – Transport publics – Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics »

24-A-0080



Arrêté Du Président

CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE	FONCTIONS DELEGUEES
7ème CONSEILLER METROPOLITAIN DELEGUE Didier DUFOUR	Président de la CAO / CCS n°2 : « Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme – Logement, politique de la ville et jeunesse – Développement économique – Emploi – Recherche – Insertion – Gouvernance et Administration – Finances – Évaluation des politiques publiques – Contrôle de gestion – Rayonnement de la Métropole »

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller métropolitain en charge de la présidence de l'une ou l'autre commission d'appel d'offres et de concession de service celui-ci est suppléé selon l'ordre de priorité suivant :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE CONCESSION DE SERVICE	PRESIDENT CAO ET CCS	SUPPLEANCE
<u>Commission d'appel d'offres et de concession de service n°1 :</u> « Espaces publics – Voirie – Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité – Transport publics – Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics »	Représentant de M. le Président : Alain CAMBIEN	Didier DUFOUR

Arrêté Du Président



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE CONCESSION DE SERVICE	PRESIDENT CAO ET CCS	SUPPLEANCE
<p><u>Commission d'appel d'offres et de concession de service n°2 :</u> « Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme – Logement, politique de la ville et jeunesse – Développement économique – Emploi – Recherche – Insertion – Gouvernance et Administration – Finances – Évaluation des politiques publiques – Contrôle de gestion – Rayonnement de la Métropole »</p>	Représentant de M. le Président : Didier DUFOUR	Alain CAMBIEN

Article 4. Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués désignés à l'article 2 sont habilités, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, en ce qui concerne leurs délégations de fonctions respectives :

- A prendre toute initiative pour l'instruction et la préparation des dossiers dans leur domaine de compétence, en liaison avec l'ensemble des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;
- A signer les actes, contrats, certificats, pièces de toute nature, extraits et copies conformes de documents, ainsi que les bons de commande, relevant de leur domaine de délégation ;
- A opposer la prescription quadriennale dans leur domaine de compétence.

Article 5. Délégation de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, à M. Alain BERNARD, Vice-président, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Michel COLIN, Vice-président, pour exercer toute action et prendre tout acte visés à l'article 11 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et relatifs aux fonctions d'ordonnateur ;

Article 6. En application des articles 5 et 6 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2013 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Président de la métropole



Arrêté Du Président

européenne de Lille par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du Président de la métropole européenne de Lille déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences ;

Article 7. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 8. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,
04 MARS 2024
Damien CASTELAIN

